

ARRÊTÉ N°ARR2022-379 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

LE MAIRE DE CARRIÈRES-SOUS-POISSY, EDDIE AÏT,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-19 conférant au Maire le pouvoir de donner délégation de signature au Directeur Général des Services et au Directeur Général des Services Adjoint des services de la Mairie, au Directeur Général et au Directeur des Services Techniques et aux responsables des services communaux,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant élection de Monsieur AÏT, Maire de Carrières-sous-Poissy,

VU l'arrêté de nomination portant recrutement de **Madame Véronique BERNARDELLI** en tant que Directrice du multi accueil familial et collectif « les ptits copains » à compter du 1^{er} juillet 2022.

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Véronique BERNARDELLI dans le cadre de ses attributions, à effet de signer les contrats d'accueil des enfants admis au multi accueil familial et collectif « les ptits copains »,

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique BERNARDELLI, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée, dans les mêmes conditions, par Madame Céline BENHABYLES, Directrice Coordinatrice petite enfance.

Article 3 : Tout document signé par Madame Véronique BERNARDELLI et Madame Céline BENHABYLES, en application de cette délégation de signature doit comporter, sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis au contrôle de légalité
- Publié au recueil des actes administratifs
- Notifié aux intéressées

A Carrières-sous-Poissy, le 18 août 2022

Publié le 1 2 SEP. 2022

Eddie Aïri